

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON

DÉLIBÉRATION 2026-22

Nombres de conseillers : 11

Présents : 10

Absents : 1

Le dix avril deux mille vingt-six (10/04/2026)

Le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle LAVILLE, maire.

Présents : Ms CROUZET Denis - JAMMES Patrick - LAZZARONI Florent - ROBERT Gilles
Mmes JEANTET LONG Sophie - LAFFONT Marie-Yvonne - LAVILLE Marie-Noëlle - MEHUKAJ Nadège - SAIMMAIME Isabelle - SARTRE Marie

Absent(s) excusé(s) M CHARENSOL Alain

Absent(s) :

Pouvoirs : M CHARENSOL Alain donne pouvoir à Mme LAVILLE Marie-Noëlle

Convocation expédiée le : 3 avril 2026

Secrétaire de séance : SAIMMAIME Isabelle

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE CNAS

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 2012-21 en date du 10 septembre 2012 relative à l'adhésion au Comité National d'Action Sociale et celle 2014-21 du 25 avril 2014 quant à la nomination d'un délégué élu.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS et en accord avec l'organisation paritaire qui fonde la mission originelle du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus ainsi que d'un délégué des agents chargés de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Le CNAS met en place des formations à destination des délégués. La collectivité adhérente est invitée à y faciliter leur participation.

Les délégués sont nommés pour la durée du mandat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par : 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **DESIGNE** Madame Marie Yvonne LAFFONT comme déléguée des élus pour l'adhésion au CNAS
- **DESIGNE** Madame Frédérique GROS comme déléguée des agents pour l'adhésion au CNAS ;
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le préfet de l'Ardèche pour visa et à Mesdames LAFFONT et GROS pour prise en considération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus

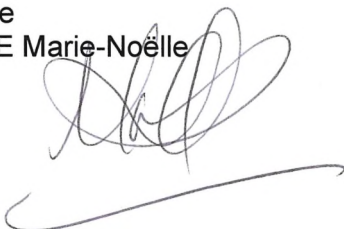
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Fait à Saint Martin sur Lavezon

La maire

LAVILLE Marie-Noëlle



La secrétaire,

SAIMMAIME Isabelle

